

# L'Écho de la Roche

N°29 - DÉCEMBRE 2022



## Edito du maire

Résilience...c'est un mot que l'on utilise de plus en plus. Un mot nouveau, un mot actuel.

En résumé, la résilience est notre capacité à nous organiser pour absorber, atténuer les chocs à venir.

C'est donc qu'il y aura des chocs ? On s'en doute mais il est toujours difficile de se représenter l'avenir.

Ce qui est sûr, c'est que nous venons de traverser deux années de pandémie et que cela ne semble pas fini, c'est qu'il y a la guerre sur notre continent, c'est que nous manquons d'eau en été et en automne dans notre pays, c'est que l'électricité se fait précieuse, que c'est plus cher de se nourrir ou de se chauffer.

Sommes-nous en capacité de changer quelques-unes de nos pratiques pour vivre aussi bien demain ?

Je suis persuadé que c'est à notre portée, et, en tous cas, nous ne pouvons rester inactifs.

A l'échelle de notre commune, de notre communauté de communes, les choses s'organisent. Un mix d'actions qui se complètent et s'ajoutent aux choix et aux efforts de nos concitoyens.

Des panneaux solaires, des rénovations thermiques des bâtiments,

des voies vertes, des réseaux d'eau qui se modernisent, des assainissements performants, des éclairages économes, etc.

C'est maintenant qu'il faut agir à l'échelle de nos communes. Tous nos efforts qui s'additionnent pourraient nous procurer de grandes satisfactions.

Dans notre commune, vous avez subi plusieurs mois de travaux... (Et ce n'est pas fini...). Je vous remercie pour votre patience et votre compréhension.

Vous avez su remarquablement maîtriser votre consommation d'eau pendant la période de sécheresse. La consommation de notre village a baissé de 15% en 4 ans, grâce à vos efforts et à la meilleure performance du réseau. Bravo à vous !

Alors, en attendant que 2023 nous apporte son lot d'événements et de projets, je vous souhaite toute la résilience nécessaire pour aborder ces fêtes de fin d'année avec le plus de bonheur possible.

**Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter une très belle année 2023.**

Bonne lecture,

*Votre maire.*

## Etat civil

### NAISSANCE

26/09/2022  
COURTOISIER Gabriel

### DÉCÈS

03/08/2022  
LAMIDIEU Jean-Claude

10/08/2022  
OGGERO Geneviève,  
épouse MATHIEU (dite  
Ginette)

24/10/2022  
SARCELLE Jean-Marie

02/12/2022  
CERVELLINO Gerardo



www.fleurey.fr

1 place de la Mairie  
70160 Fleurey-lès-Faverney

03 84 91 31 59

fleurey-les-faverney@wanadoo.fr

### Ouverture Secrétariat

Lundi : 13h30-18h  
Mercredi : 13h30-18h

### Permanence du Maire

Vendredi : 17h à 19h  
sur rendez-vous uniquement



## Le point sur les travaux

### Quel chantier !

Comme prévu, les travaux se prolongent sur cette fin d'année. Sous notre route principale, tous les réseaux seront désormais en ordre : eau potable, assainissement, réseaux électriques, éclairage et réseau téléphonique avec la prévision de la fibre. Chacun peut avoir, à distance, son « rapport d'étonnement » quant à l'organisation des travaux.

On ne met pas l'électricité dans la même fouille que l'eau. C'est pourquoi deux tranchées distinctes se sont succédées. Il fallait toutefois faire en sorte que les entreprises puissent intervenir l'une derrière l'autre, sans avoir à refaire la route entre deux. Ce qui a été fait. Bravo et merci à l'entreprise STPI/SCHWEBEL

et à l'entreprise INEO pour leur entente et leur coordination.

La route est refaite de manière provisoire. Les tranchées de la rue d'Amoncourt sont recouvertes d'un enrobé, tandis que la rue principale a reçu un enduit « bicouche », plus fragile.

Cet enduit bicouche sera régulièrement réparé en attendant la réfection complète de la chaussée par le département, dans un matériau plus solide au premier semestre 2024.

Ce qui nous laisse le temps de nous organiser pour refaire les bordures, les trottoirs, et pour aménager des éléments de sécurité de l'entrée à la sortie du village. (Ralentir les véhicules, implanter des îlots de verdure, revoir

la signalisation, réguler le stationnement, créer des passages piétons, donner la possibilité à un piéton de traverser le village en toute sécurité.)

Par ailleurs, la rue de la Fontenotte va subir une nouvelle tranchée pour le passage d'une ligne électrique, avant que la chaussée ne soit refaite et que l'aménagement global soit terminé. Ces interventions auront lieu en 2023..

*Quelques autres travaux de voirie seront réalisés sur le réseau secondaire ou dans les lotissements, suivant les urgences.*

*Remplacement de la canalisation principale.*



## Le départ de l'employé communal

A compter de février 2023, Monsieur DEBOUCHE, à sa demande, a obtenu sa mutation pour la commune d'Amance. La commune d'AMANCE, suite au départ de son agent pour Polaincourt, avait en effet publié une offre d'emploi à laquelle notre agent a répondu. Etant le seul fonctionnaire territorial à répondre à l'annonce, il a bénéficié d'un droit de priorité.

Nous avons embauché Fabrice DEBOUCHE en 2008. La commune lui a donné le statut de fonctionnaire territorial. Lorsque la communauté de communes s'est chargée de la voirie et des écoles, il est devenu pour moitié employé communal, et pour l'autre moitié agent communautaire.

Progressivement, la commune s'est équipée pour répondre à ses besoins divers et aux propositions de son agent : camion benne, échafaudage, mini pelle, détecteur de fuites, nouvel atelier... La commune a également proposé des formations à Fabrice DEBOUCHE, afin qu'il puisse avoir les qualifications requises pour les différentes tâches à accomplir.

La commune s'est toujours adaptée aux horaires et aux contraintes familiales de son agent.

Progressivement, Fabrice DEBOUCHE a donc développé les compétences qui répondaient précisément aux besoins de la commune.

On peut comprendre cette envie de mobilité et cette décision de saisir une opportunité pour un poste à temps plein dans une commune plus importante que la nôtre et dans laquelle il pourra travailler en équipe. C'est peut-être aussi l'expression d'une certaine lassitude à la fois pour les élus qui l'encadrent et pour des tâches répétitives.

Nous lui souhaitons réussite et épanouissement dans ses nouvelles fonctions, nous le remercions pour le travail accompli et nous espérons qu'il saura aussi reconnaître tout ce que la commune a pu lui apporter pendant 14 ans.

**Notre commune va donc procéder au recrutement d'un employé communal à temps plein.** La communauté de communes, qui souhaite réduire sa masse salariale, compensera financièrement une partie du volume horaire de ce poste.





## Le clocher

Dans le précédent numéro, nous vous avons informé que des travaux importants allaient devoir être menés pour remplacer la haute charpente du clocher, très fragilisée par des infiltrations anciennes et presque invisibles.

Depuis plusieurs mois, nous avons réuni des experts et des entreprises pour tenter de définir exactement les travaux à entreprendre et de les évaluer.

Dans le même temps, nous avons sollicité notre assurance qui a fait réaliser une enquête très documentée et qui a elle aussi diligenté des experts avant de nous apporter des réponses.

Les travaux sont évalués à 230.000 €. Une somme considérable pour notre village.

Après maintes discussions, notre assurance accepte de prendre en charge l'intégralité des travaux.

Un grand soulagement pour nous tous. Les travaux effectués en 2015 sur la toiture et le ravalement ont considérablement favorisé notre dossier.

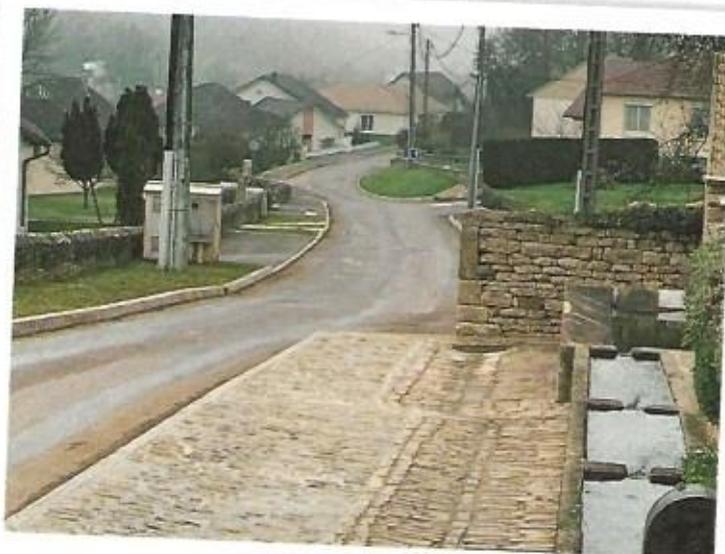
Dans les mois qui viennent, vous verrez donc des grues et des échafaudages. Le clocher sera déposé au sol pour être reconstruit et reposé ensuite.

## Le lotissement du ruisseau et la rue de la Fontenotte

Dès que les travaux sur la conduite d'eau et sur les enfouissements des lignes électriques seront terminés, nous démarrerons les travaux de viabilisation des parcelles du lotissement du ruisseau, tout en poursuivant les aménagements de la rue de la Fontenotte.

Une tranchée (encore une !) sera réalisée par le SIED 70 pour l'alimentation électrique des parcelles du futur lotissement.

Ensuite, la bande de roulement de la rue de la Fontenotte sera refaite.





## La vente de la maison MIRLIN

Depuis le mois de septembre, Monsieur et Madame ATTE AKA sont les nouveaux propriétaires de cette habitation qui leur a été vendue par la commune. Ils ont engagé d'importants travaux. **Nous leur souhaitons la bienvenue.**

## Ukraine

Une famille ukrainienne avait pris possession d'un logement communal en octobre. Une mère et ses deux filles. Pour des raisons inconnues, sans prévenir la préfecture et les associations qui les suivent, elles sont reparties plusieurs semaines.

La préfecture a décidé de les orienter vers un gîte à leur retour, pour pouvoir attribuer

le logement à une famille qui souhaitera l'utiliser de manière plus stable.

Une nouvelle famille est arrivée ce 13 décembre. Une



maman avec ses deux garçons.

Ils ne parlent pas du tout le Français. Ils sont aidés par l'association sauvegarde, cellule Ukraine.

Ils auront sûrement besoin d'aide : transport, courses,...

Merci de passer par la mairie si vous souhaitez apporter une aide logistique, afin les actions puissent être coordonnées.

## Les décors de Noël...

Cette année, l'ampleur des travaux ne permet pas l'installation d'illuminations. On fera mieux l'année prochaine.

À ce propos, nous sommes à la recherche d'un groupe de volontaires qui voudrait s'investir dans la création de décorations de Noël « grand format » en bois, en bûches, qui pourraient servir à décorer nos rues chaque année de manière durable.



# Les Gravières

Sur le site des Gravières, en bas du village, l'extraction se poursuit et donne progressivement naissance à une belle étendue d'eau. Nous poursuivons le projet de relier l'ensemble des étangs pour en faire une seule étendue d'eau, bien aménagée, qui permette à la fois de belles promenades pour les humains et des zones calmes et propices au maintien et au développement de la biodiversité faune-flore.

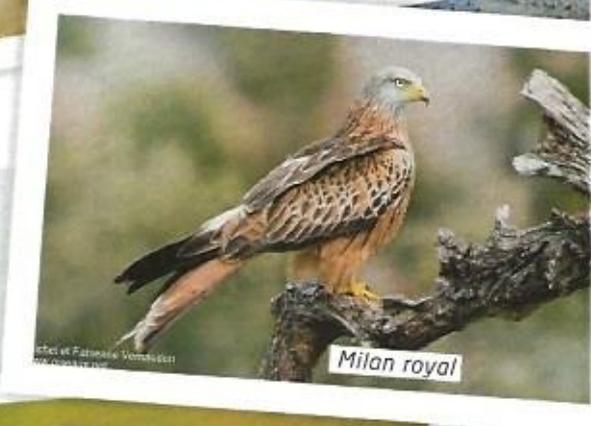
## Connaissez-vous :

Le pipit farlouse, la gratiote officinale, l'oenanthe fistuleuse, la stellaire des marais, l'arrhénathéraie alluviale à colchique, le courlis cendré, le râle des genêts, la pie-grièche écorcheur, la pie-grièche à tête rousse, le petit rhinolophe, le vanneau huppé, la bécassine des marais, le pic mar, le pic cendré, l'alouette lulu, le tarier des prés, le blongios nain, la marouette ponctuée, le héron pourpré, l'hirondelle des rivages, le martin pêcheur d'Europe, le milan royal, le busard Saint Martin...

Ils habitent ici... ils constituent notre « biodiversité extraordinaire » et les mesures Natura 2000 qui sont prises pour accompagner les agriculteurs permettent la préservation de leur habitat dans notre basse vallée de la Lanterne.



Alouette lulu



Milan royal



Courlis cendré



Petit rhinolophe, petit fer à cheval



Pic cendré



Busard Saint-Martin



Héron pourpré



Blongios nain



Pipit farlouse



Oenanthe fistulosa



Hirondelle de rivage



Gratiote officinale



Pie grièche écorcheur



Pie grièche à tête rousse, mâle adulte



Marouette ponctuée



Bécassine des marais



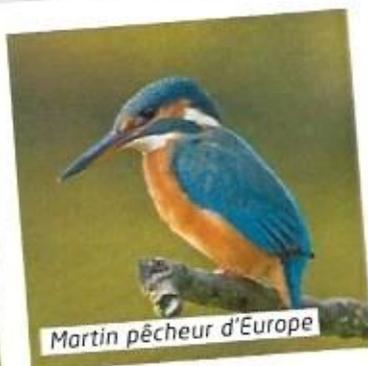
Stellaire des marais



Milan noir



Tarier des prés



Martin pêcheur d'Europe



Pic mar, le très joli cousin du pic épeiche



Roule des genets

## CRÉER UN REFUGE LPO, COMMENT ? POURQUOI ?

### Pourquoi créer un REFUGE LPO ?

Créer un REFUGE LPO, c'est mener une action concrète et simple pour aider la nature, les oiseaux et participer au quotidien à la protection de la vie sauvage sur son terrain. C'est aussi respecter l'environnement en adoptant chez soi des gestes écocitoyens. Enfin, c'est permettre à toute la famille, dans son jardin, de découvrir et d'apprécier la nature.

### Comment ?

En adhérant à la charte REFUGE LPO et en souscrivant au réseau Refuges LPO. Cette cotisation est unique, et vous inscrit définitivement dans le réseau, sans renouvellement annuel. (35 €)

Vous recevrez alors votre Coffret REFUGE LPO contenant les éléments indispensables à la création de votre refuge :

- un panneau qui vous permettra d'officialiser et de faire connaître votre Refuge LPO,
- votre nichoir à mésanges à installer sans attendre,
- vos 3 mini-guides : «les aménagements naturels au jardin : 10 mesures simples pour accueillir la biodiversité», «les oiseaux des jardins : 55 espèces communes à reconnaître» et «Un refuge sans chasse pour la biodiversité : réglementation et mode d'emploi».

Vous recevrez une lettre d'information trimestrielle par email ou version papier si vous n'avez pas d'accès à internet,

Sur le site de la LPO France, la rubrique REFUGES LPO met à disposition des dizaines de fiches pratiques.



Vanneau huppé



## La vie associative, la coopération



Nous approchons les 500 habitants. Nous sommes heureux d'avoir notre école, notre caserne des pompiers et notre petit commerce.

L'association des chasseurs, le club des aînés et l'association des « petites canailles » constituent trois groupes actifs qui contribuent à la dynamique du village.

La commune, l'équipe municipale, agit comme elle peut pour organiser des événements.

Malgré ces initiatives, on sent bien les hésitations à se regrouper.

Notre CPI peine à recruter des pompiers, l'association Fleurey Loisirs est en sommeil et a besoin de nouvelles initiatives, les campagnes d'appel à la capture des chats errants ne trouvent pas assez de réponses...collectivement, il serait heureux que nous nous mobilisions davantage pour inventer des choses nouvelles.

Il est vrai que le COVID, l'attractivité des écrans, les exigences de la vie en 2022 n'aident pas... pourtant, on aurait sûrement plaisir à se retrouver autour de projets à réussir ensemble.

*Dans cet esprit et pour répondre à vos questions diverses, nous organiserons en 2023 des réunions, par secteur. Nous serons à l'écoute de vos propositions.*

## L'eau potable

**(analyses et consommation)**

Les dernières analyses d'eau sont satisfaisantes. L'Agence Régionale de santé met en évidence, comme d'habitude, la nécessité de reminéraliser notre eau (manque de calcaire). En revanche, les traces de produits phytosanitaires ne sont plus signalées dans les conclusions du rapport.

L'équipe municipale remercie la population pour la bonne application des arrêtés de restriction prononcés par la préfecture depuis le début de l'été, ainsi que pour la maîtrise de la consommation d'eau ces derniers mois. En effet, nous enregistrons, à population égale, une consommation en baisse d'environ 15% par rapport aux années précédentes.

Parfois, et en particulier en période de travaux, notre réseau secondaire montre ses faiblesses et nous devons en urgence détecter, localiser et réparer des fuites. Il faut réagir vite, surtout en période de fin d'été ou d'automne où la ressource en eau est au plus bas. Un message « panneau pocket » est immédiatement publié, ainsi qu'un message boîte aux lettres si nécessaire.

*L'application « panneau pocket », gratuite, est particulièrement efficace. Nous vous encourageons à la télécharger.*

**LES INFORMATIONS ET ALERTES DE VOTRE COLLECTIVITÉ SONT SUR PANNEAUPOCKET**

Événements de la vie quotidienne, travaux sur la voirie, arrêtés de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre collectivité grâce à l'application PanneauPocket.

**SIMPLE ET GRATUIT**  
Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **App Store**, **Play Store** ou **AppGallery**.

2 Ouvrez PanneauPocket, recherchez votre collectivité ou son code postal et cliquez sur le ❤️ situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

**BONNE UTILISATION !**

**Panneau Pocket**

## L'éclairage public. L'électricité.

Les hausses des prix de l'énergie constituent un véritable sujet d'inquiétude pour les communes. Nous n'échappons pas à la règle.

Cependant, notre petite commune continue de bénéficier du tarif réglementé, sauf pour l'éclairage public.

Concernant l'éclairage public, notre commune a converti tout son réseau en éclairage LED en 2016. La consommation a donc été considérablement réduite. Sur ce poste d'éclairage uniquement, la commune est intégrée à un groupement d'achat d'électricité qui lui a été proposé par le SIED70.

Ce groupement d'achat permet de maintenir des tarifs raisonnables pour 2023.

Il est toutefois envisagé de réduire encore l'intensité de l'éclairage, voire même de le couper complètement à certaines heures de la nuit.

Le conseil municipal a évoqué cette possibilité, mais a choisi dans l'immédiat de maintenir l'éclairage jusqu'à la fin des travaux. En effet, la coupure de l'éclairage en période de travaux peut poser des problèmes de sécurité routière. Le sujet sera donc remis en débat.

## Coupure ou pas coupure ?

Monsieur le préfet a invité les élus le 12 décembre pour une réunion de travail sur l'organisation d'opérations de « délestage » éventuelles.

Même si cela ne se produit pas, nous devons envisager cette éventualité.

A nous de prévoir... voici un résumé de cette réunion :

L'électricité ne se stocke pas. Le réseau doit toujours fournir en temps réel la puissance nécessaire à la consommation. C'est toute la difficulté. Notre pays n'est peut-être pas, de manière temporaire, en capacité de produire à certaines heures autant d'électricité que les années précédentes, à cause du contexte international et du délai nécessaire pour redémarrer certaines centrales nucléaires encore en maintenance.

Nous nous préparons à des coupures qui ne se produiront peut-être pas.

Si coupure il y a, elles devraient durer 2 heures au maximum et seront programmées 3 jours à l'avance. Pas de coupure le week-end. Pas de coupure en décembre. Une répartition nationale.

Les coupures (ou « délestages ») se produiront dans les créneaux de consommation maximum : entre 8h et 13h ou entre 18h et 20h. Jamais deux délestages le même jour. L'état et les fournisseurs d'énergie nous demandent de

baissier ou de décaler notre consommation certains jours à certaines heures.

En cas de coupure, une permanence sera organisée en mairie en coopération avec les pompiers pour palier toute situation d'urgence.

*En attendant, pour ceux qui sont équipés d'un smartphone, nous vous recommandons de télécharger l'application ECOWATT.*

*C'est « la météo de l'électricité ». Cette application vous informe, trois jours à l'avance, de la capacité du réseau à fournir de l'électricité pour tous.*



## Comment va-t-on payer tout ça ?

***C'est toujours inquiétant de voir autant de grands travaux. On s'inquiète, c'est bien naturel.***

Nous vivons dans un petit village. Nous sommes exigeants. Nous voulons de l'eau de bonne qualité, des réseaux électriques efficaces, un éclairage public, la fibre optique, pas de rejets dans la rivière, une école, des pompiers, des bâtiments communs qui soient en bon état, des belles routes, un cadre de vie agréable, etc. Et nous voulons aussi des taux de fiscalité très bas...

Quand on se regarde, on se désole...quand on se compare, on se console.



Comment résoudre cette équation lorsqu'on a 80.000 € par an de recettes fiscales et 60.000 € de dotations de l'état. La tentation serait grande, pour les sirènes, de dire que la commune dépense « leur argent »...la réalité est tout autre.

Notre ancien maire, Monsieur CHOULET, avec ses équipes successives, a bien géré notre commune.

**En 2014, nous avons une réserve financière d'environ 200 000 € et un endettement d'environ 130 000 € sur les travaux du remplacement en 2005 de la première partie de la conduite d'eau principale.**

## QU'AVONS-NOUS FAIT DEPUIS ?

***Voici une liste non exhaustive :***

- la deuxième tranche du lotissement,
- la rénovation du filtre à sable du lotissement,
- la rénovation complète de l'éclairage public,
- la rénovation de l'église,
- la construction de la boulangerie dans un bâtiment communal,
- l'acquisition du matériel de boulangerie,



- la mise aux normes du système d'assainissements,
- l'acquisition et l'aménagement d'un nouvel atelier communal,
- l'acquisition de plus de 4 hectares de terrains, dont plus d'un hectare constructible,
- l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques,
- l'acquisition de matériel pour la commune : camion, échafaudage, mini pelle, tracteur tondeuse,
- la première phase de rénovation des logements communaux,
- l'aménagement d'un espace périscolaire et l'aménagement d'un coin bibliothèque,
- la mise en place du carré militaire dans le cimetière,
- la réfection d'une partie des trottoirs dans la rue principale, de la rue de la Fontenotte et des aménagements dans la rue du paradis,
- la réparation du chemin de la prairie,

- la mise aux normes accessibilité des installations communales,
- la rénovation énergétique de la mairie et de la salle des fêtes : remplacement des portes et fenêtres,
- le remplacement de la deuxième partie de la canalisation d'eau principale et de tous les branchements liés,
- l'acquisition d'une nouvelle source et la construction d'une chambre de vannage en forêt,
- la réalisation d'un forage dans la vallée de la Lanterne,
- la rénovation de la grande fontaine,
- la création d'un verger de sauvegarde,
- l'aménagement et l'éclairage du chemin qui relie le lotissement,
- et de multiples petites choses...

**Pour un total de 3 400 000 € environ sur 8 ans.**

On ajoutera toutes les dépenses quotidiennes, qui servent au fonctionnement général : les petits matériels, travaux d'entretien courant, petites réparations, dépenses de personnel, reversement à la communauté de communes (60 000 € par an), dépenses d'énergie, etc.

**Soit environ 1 000 000 € sur 8 ans.**

On peut dire haut et fort que notre commune a conforté son patrimoine par tous ces investissements qui préservent les habitants de mauvaises surprises et de travaux obligatoires dans les années ou les décennies à venir.

## ALORS, ON A DES DETTES ?

- Un prêt pour la boulangerie (120 000 €) qui est intégralement couvert par le loyer perçu.

- Un prêt pour les assainissements (450 000 €) qui est intégralement financé par le prix de l'eau, qui reste inférieur à la moyenne départementale.
- Le prêt de 2005 pour la canalisation d'eau, qui continue de courir jusqu'en 2030, intégralement financé par le prix de l'eau.

Notre taux d'endettement est donc très faible au regard de l'équipement et du patrimoine communal, et notre « capacité d'autofinancement » reste importante.

A l'aube de l'année 2023, notre commune affichera une réserve financière d'environ 200 000 €. L'équipe municipale n'a pas prévu de toucher aux taux d'imposition dans les prochaines années.

**En faisant des économies de fonctionnement, en saisissant des subventions, en créant des nouvelles recettes, notre commune s'est modernisée sans toucher à sa fiscalité.**

Les projets à venir sur l'aménagement des étangs et sur l'installation d'un champ photovoltaïque vont conforter durablement les ressources financières de la commune.

Nous espérons que dans 5 ans, dans 10 ans, dans 30 ans, dans 50 ans, les fleuréennes et les fleuréens seront fiers de leurs aînés qui ont pris le taureau par les cornes, sont allés chercher les financements quand ils étaient disponibles pour leur permettre d'évoluer sereinement dans un village toujours moderne et bien ancré dans son époque. Un village qui, par-dessus tout, a su préserver sa rivière, son environnement, et gérer durablement sa forêt.

Nous espérons qu'ils auront une pensée pour les habitants de ce début de 21<sup>ème</sup> siècle qui se sont payés les travaux, les pelleteuses, les problèmes de stationnement sur la place, les polémiques et les débats sur le bien-fondé et sur la manière de faire.





## Rencontre

Ce 17 juin vers 8h, dans le secteur des étangs, un « gros chien » se déplaçait à vive allure...

Sa morphologie et sa vitesse ont posé question.

A l'issue d'une course-poursuite en voiture, il a bifurqué sous des barbelés en laissant quelques poils.

L'analyse effectuée par l'Office Français de la biodiversité semble démontrer qu'il s'agit d'un loup.

Cet animal solitaire n'est pas fixé sur le secteur, il parcourt des dizaines de kilomètres chaque jour.

Il fuit l'humain.

*Sa présence épisodique ne constitue pas un danger pour les promeneurs, en revanche il peut parfois s'attaquer aux ovins.*

## Crotte alors !

Nos amis les chiens, lorsqu'ils sont promenés, ont l'habitude de produire une offrande pour leur maître ou leur maîtresse.

Cette offrande, lorsqu'elle est délicatement posée sur le trottoir, mérite d'être cueillie et emballée, pour trouver ensuite une destination plus appropriée...

Ne pas marcher dedans, même du pied gauche, c'est une chance !



## Chat continue...

Après les chiens, les chats...ils sont de plus en plus nombreux à circuler autour de nos maisons. Il est essentiel qu'ils soient stérilisés et vaccinés. La commune prend en charge l'opération. Merci de faire le nécessaire si vous avez apprivoisé un chat errant que vous nourrissez.

Directeur de la publication : Franck TISSERAND - Rédaction : Franck TISSERAND.

Crédits photos : Prairie de Fleurey-les-Faverney - Freepik - Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par nos soins - Conception : FLICRANE - PUSEY - 06 32 41 99 53 - 013 010 464 00032